

Mercredi
6 octobre
2021

Semaine Européenne du Développement Durable 2021



Sous le thème « Agir au Quotidien », la SEDD se déroule du 18 septembre au 8 octobre 2021. Créée en 2003, la SEDD œuvre à la sensibilisation du plus grand nombre avec 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Conférences, projets d'éducation, plusieurs initiatives s'y organisent sur des thématiques clés. Cette année: 3608 événements dans 25 pays.

PROTEGE : le développement durable sur terrain

Financé par le Fonds Européen de Développement, le Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion Durable des Écosystèmes œuvre dans les pays et territoires d'Outre-mer européens du Pacifique. En collaboration avec les politiques locales, l'initiative participe au développement durable pour mieux faire face au changement climatique.



Biodiversité : comment la préserver ?

Inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, les lagons calédoniens démontrent le succès de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR). Sur l'ensemble du territoire, il existe aujourd'hui une soixantaine d'aires marines protégées.

Un projet en particulier doit être souligné : celui de la création du parc naturel de la Mer de Corail en 2014. Dans le cadre du programme « Territoires d'innovations », la Nouvelle-Calédonie fût annoncée parmi les 24 lauréats, et devrait donc bénéficier de 15 millions d'euros pour la protection de ce parc dans le cadre d'un souhait plus général du gouvernement français à protéger sa souveraineté maritime. Aujourd'hui, les eaux sous juridiction française atteignent 22 % du périmètre d'aires marines protégées. Trois provinces ont adopté leurs codes de l'environnement, permettant de créer un corpus unifié dédié à la spécificité de chaque territoire. La province des îles Loyauté par exemple, prend en compte le droit coutumier et a conféré une personnalité juridique à la nature.



Un objectif commun

En janvier 2019, la Nouvelle-Calédonie adopte une loi prévoyant plusieurs échéances pour interdire les plastiques à usage unique. Quant aux énergies renouvelables, le territoire se montre ambitieux, en particulier face au photovoltaïque, grâce à l'ampleur des progrès réalisés en matière de stockage d'énergie. Les autorités ont indiqué qu'une production d'énergie 100 % renouvelable pour la distribution d'électricité serait atteignable avant 2030, date fixée par le schéma de transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie. À travers ce schéma, le congrès contribue à la COP 21 et à l'accord de Paris. La SEDD 2021 appelle tous les acteurs de l'écosystème à s'unir pour contribuer à un avenir plus respectueux de l'environnement.